

LA GESTION DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE EN ENTREPRISE



chaud **froid** solvant ondes électromagnétique exposition
contamination air **pollution** odeurs biologique
prévention **conseil** information **risque** **améliorer la**
santé environnementale **risque** toxique bruit
lumière nanomatériaux amiante **santé au travail**



ANALYSE DESCRIPTIVE DES RÉSULTATS DU SONDAGE 2015
COMPARAISONS AVEC 2006, 2009 ET 2012

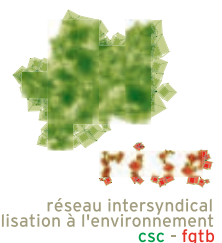


TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	2
1. Objectifs et public ciblé	2
2. Mode de questionnement et logique de traitement	2
3. Échantillon en termes de secteur et de taille des entreprises	2
II. ANALYSE DESCRIPTIVE DES RÉSULTATS	3
1. Protection contre les excès de chaleur ou de froid liés aux conditions météo	4
2. Gestion de l'excès de chaleur ou de froid dû aux installations & équipements	5
3. Remplacement de produits dangereux (acides, solvants, toxiques, gaz...) par d'autres moins dangereux	5
4. Contrôle de la qualité de l'air (odeurs, renouvellement d'air...) avec correctif là où c'est nécessaire	6
5. Réduction du bruit à l'intérieur de l'entreprise et protections (individuelles et collectives)	6
6. Réduction du bruit à l'extérieur de l'entreprise (voisinage)	7
7. Utilisation rationnelle des produits d'entretien et choix de produits écologiques	7
8. Procédure et matériel pour la prévention des pollutions accidentelles (air-eau-sol)	8
9. Inventaire « amiante » à jour et plan de gestion de l'amiante résiduel	8
10. Gestion et élimination des déchets solides et liquides dangereux	9
11. Mesure des champs et ondes électromagnétiques	9
III. CONCLUSION	10
IV. SYNTHÈSE	12

I. INTRODUCTION

OBJECTIFS ET PUBLIC CIBLÉ

Ce rapport présente les résultats du sondage Gestion de la santé environnementale réalisé en 2015 par la FEC auprès des équipes syndicales en entreprise. Il s'agissait d'appréhender la façon dont les délégués syndicaux évaluent la gestion de cette matière dans leur entreprise, ce dernier terme désignant des entreprises privées au sens strict mais également des organismes tels que des établissements scolaires et des associations sans but lucratif.

Le recueil des données a été opéré en auto passation sur des questionnaires papiers. Au total, n=300 équipes syndicales ont participé au sondage. A titre purement indicatif, s'il s'agissait d'un échantillon aléatoire de cette taille, la marge d'erreur équivaldrait à 5,6%.

MODE DE QUESTIONNEMENT ET LOGIQUE DE TRAITEMENT

Pour chaque item envisagé, correspondant à une dimension spécifique de la gestion de la santé environnementale, les répondants devaient évaluer la pratique de leur entreprise en choisissant une des modalités proposées (« Très Bien », « Bien », « Moyen », « Mal », « Très Mal », « Sans Objet »), la modalité « Sans Objet » étant de mise lorsque l'item n'était pas pertinent pour l'entreprise en question.

Afin d'analyser les résultats, et de les comparer avec ceux des éditions antérieures du sondage¹, les modalités « Très Bien » et « Bien » ont été rassemblées. Il en est de même pour les modalités « Mal » et « Très Mal ».

Notons que quelques réponses se sont avérées inexploitables puisque plusieurs modalités étaient sélectionnées pour le même libellé. Tout comme les non-réponses, elles ont été exclues des calculs de pourcentages. En revanche, à l'instar des années précédentes, les réponses « Sans Objet » ont été intégrées à ce calcul.

ÉCHANTILLON EN TERMES DE SECTEUR ET DE TAILLE DES ENTREPRISES

Tout d'abord, nous pouvons constater ci-dessous la diversité de l'échantillon en ce qui concerne la taille des entreprises.

Répartition par classe de taille (en nombre de travailleurs)			
<50	50-199	200-499	>500
13,1%	46,1%	20,5%	20,2

Ci-dessous figure la répartition sectorielle de l'échantillon de 2015. La comparaison avec celle des sondages des années précédentes montre une relative stabilité. Par rapport à 2012, on

¹ Baromètre syndical de l'environnement en entreprise, 2006, 2009 et 2012. A noter que ces sondages précédents avaient une portée non limitée à la santé environnementale.

note un léger tassement de l'associatif et des administrations, au profit du commerce et de la catégorie « Autres services ». Le poids important de l'industrie demeure.

Répartition sectorielle				
SECTEURS	Sondage 2015	Sondage 2012	Sondage 2009	Sondage 2006
Administrations, Enseignement, asbl	15,1%	19,6%	20,0%	10,0%
Hôpitaux, MRS	7,7%	6,6%	9,0%	6,0%
Commerce	11,7%	6,0%	5,0%	5,0%
Autres services	13,8%	7,6%	12,0%	5,0%
Logistique	6,0%	4,3%	6,0%	3,0%
Construction	2,7%	2,3%	5,0%	4,0%
Industrie	42,6%	45,2%	43,0%	66,0%
Autres	0,4%	-	-	-

A défaut de confronter ces répartitions à celles qui prévalent dans la population de référence d'entreprises (à savoir l'ensemble de celles où une équipe syndicale est présente éligibles pour le sondage), on s'abstiendra de qualifier cet échantillon de statistiquement représentatif. Néanmoins sa physionomie relativement constante au fil des années de sondage autorise une lecture (prudente) des évolutions dans le temps.

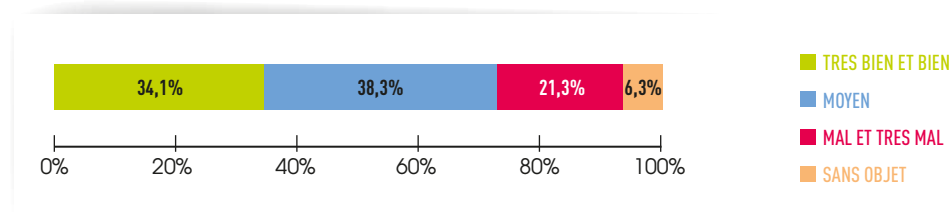
II. ANALYSE DESCRIPTIVE DES RÉSULTATS

Cette partie centrale expose les résultats et l'analyse de l'évaluation faite par les délégués syndicaux concernant les onze aspects envisagés dans le questionnaire.

Pour chacun d'eux, un graphique représente la tendance relative à 2015. Un tableau est également construit afin d'établir un comparatif dans le temps. Notons sur ce point qu'il n'est pas possible de faire une comparaison pour chaque item puisque certains sont nouveaux dans le sondage de 2015².

Il est important de souligner que l'intitulé de certains items a changé au fil du temps mais que le fond exprimé par ceux-ci est resté similaire.

1. PROTECTION CONTRE LES EXCÈS DE CHALEUR OU DE FROID LIÉS AUX CONDITIONS MÉTÉO

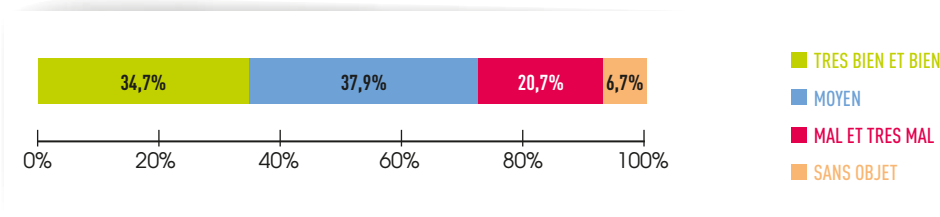


2 Ces nouveaux items sont, selon la numérotation de ce rapport, le 2, le 9 et le 11.

En ce qui concerne ce premier aspect, nous pouvons voir que 2/10^e des équipes syndicales interrogées livrent une appréciation négative. Cependant, comme en atteste le tableau ci-dessous, l'évaluation négative de cet item apparaît en nette diminution depuis 2012.

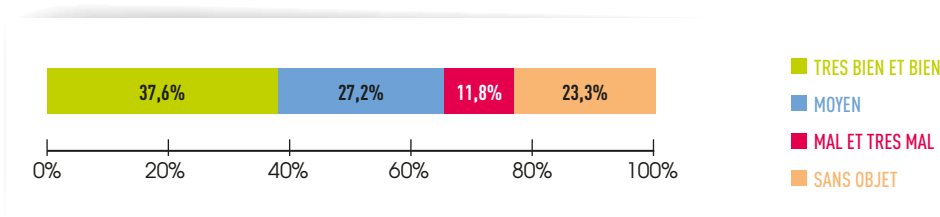
TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
34,1	38,3	21,3	6,3	41,7	39,6	-

2. GESTION DE L'EXCÈS DE CHALEUR OU DE FROID DÛ AUX INSTALLATIONS & ÉQUIPEMENT



Ce graphique indique que la gestion de l'excès de chaleur ou de froid dû aux installations et équipements est évaluée de manière très semblable à la protection contre les excès de chaleur ou de froid liés aux conditions météo (Cf. point 1). En effet, 34,7% des répondants l'évaluent positivement, 37,9% moyennement et 20,7% négativement.

3. REMPLACEMENT DE PRODUITS DANGEREUX (ACIDES, SOLVANTS, TOXIQUES, GAZ...) PAR D'AUTRES MOINS DANGEREUX

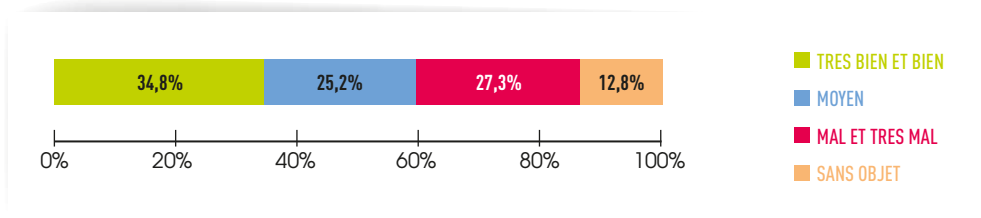


Près de 4/10^e des répondants considèrent que leur entreprise agit de manière positive quant au remplacement de produits dangereux par d'autres moins dangereux. Un peu moins de 3/10^e jugent la situation comme moyenne et 1/10^e comme négative. Enfin, soulignons que dans près d'un cas sur quatre, ce point s'avère « Sans Objet ».

TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
37,6	27,2	11,8	23,3	20,4	21,3	9,6

L'évaluation négative de cet item a diminué de près de 10% entre 2012 et 2015, après avoir augmenté entre 2006 et 2009. Nous pouvons donc poser l'hypothèse d'une amélioration récente sensible en ce qui concerne l'utilisation de produits moins dangereux à la place de produits dangereux.

4. CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR (ODEURS, RENOUILLEMENT D'AIR...) AVEC CORRECTIF LÀ OÙ C'EST NÉCESSAIRE

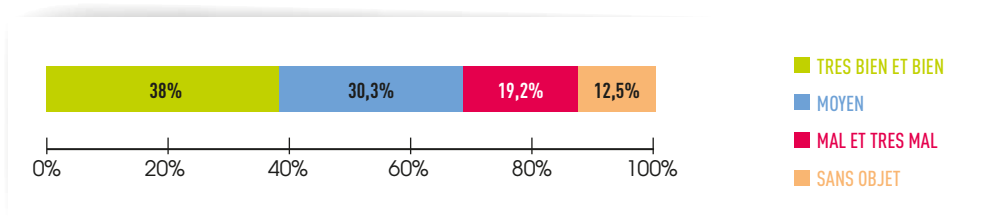


Bien que les appréciations favorables dominent, la tendance est, sur ce point, assez partagée entre les modalités « Très bien et Bien », « Moyen » et « Mal et Très mal ». Cette dernière attitude, critique, est adoptée par plus d'un quart des équipes syndicales, ce qui fait de cette dimension de la santé environnementale la plus problématique des onze testées.

TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
34,8	25,2	27,3	12,8	35,0	36,2	18,6

Le contrôle de la qualité de l'air dans les entreprises était évalué négativement par « seulement » 18,6% des équipes syndicales interrogées en 2006. En 2009 puis 2012, cette proportion était montée à respectivement 36,2% et 35,0%. Après cette recrudescence des évaluations négatives, on observe donc un mieux en 2015 ; néanmoins la proportion de délégués insatisfaits sur ce plan reste assez élevée, notamment en comparaison de 2006.

5. RÉDUCTION DU BRUIT À L'INTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE ET PROTECTIONS (INDIVIDUELLES ET COLLECTIVE)

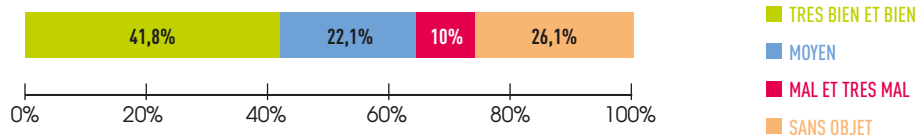


Tandis que 38,0% et 30,3% des équipes syndicales dressent sur ce point un état des lieux respectivement positif et moyen, 19,2% des répondants en ont une appréciation négative.

TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
38,0	30,3	19,2	12,5	33,7	31,5	18,6

Une forte augmentation de l'évaluation négative de cette dimension avait été constatée entre 2006 et 2012. Désormais, les résultats de 2015 tendent à indiquer une inversion de tendance, se traduisant par une diminution appréciable de la sélection des modalités « Mal » et « Très mal ».

6. RÉDUCTION DU BRUIT À L'EXTÉRIEUR DE L'ENTREPRISE (VOISINAGE)

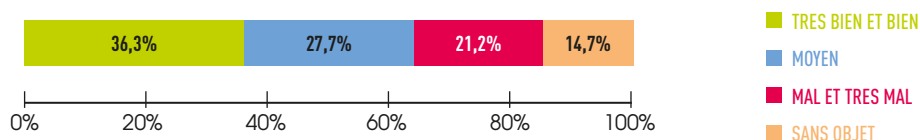


Plus de 4/10^e des équipes syndicales considèrent que leur entreprise respective veille suffisamment à la réduction du bruit à l'extérieur. Un peu plus de 2/10^e estiment le bilan moyen à cet égard ; tandis qu'1/10^e se montre plus franchement critique. Notons que cette dimension ne concerne pas toutes les entreprises, loin s'en faut, vu que plus d'un quart des répondants ont répondu « Sans Objet ».

TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
41,8	22,1	10	26,1	20,6	20,8	11,0

Nous nous trouvons face à la même situation qu'en ce qui concerne le remplacement de produits dangereux par d'autres moins dangereux. En effet, après avoir augmenté entre 2006 et 2009, l'évaluation négative de cet indicateur est retombée de 10% entre 2012 et 2015.

7. UTILISATION RATIONNELLE DES PRODUITS D'ENTRETIEN ET CHOIX DE PRODUITS ÉCOLOGIQUES

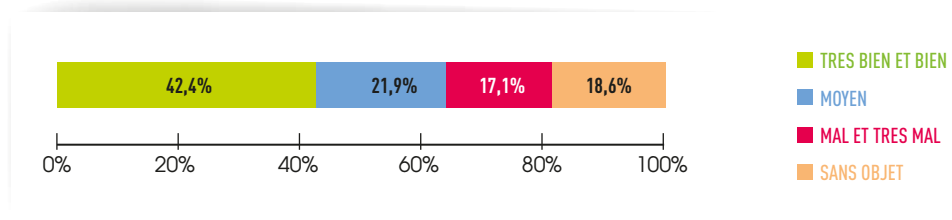


Malgré une dominante positive concernant l'utilisation rationnelle des produits d'entretien et le choix de produits écologiques, 27,7% et 21,2% des équipes syndicales jugent respectivement les pratiques de leur entreprise en ce domaine comme moyennes ou négatives.

TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
36,3	27,7	21,2	14,7	25,7	32,4	20,7

Après avoir augmenté de plus de 10% entre 2006 et 2009, l'évaluation négative en la matière tend, depuis lors, à diminuer petit à petit au fil des sondages.

8. PROCÉDURE ET MATÉRIEL POUR LA PRÉVENTION DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES (AIR-EAU-SOL)

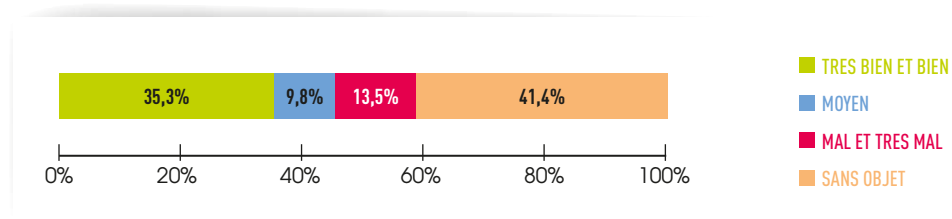


Plus de 4/10^e des équipes syndicales évaluent positivement la procédure et le matériel de leur entreprise pour prévenir des pollutions accidentelles. Un peu plus de 2/10^e apprécient moyennement la situation sur ce point, tandis qu'un peu moins de 2/10^e portent sur elle un regard réprobateur.

TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
42,4	21,9	17,1	18,6	17,3	20,7	17,3

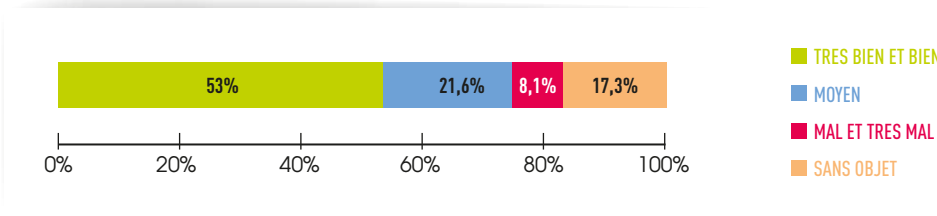
Nous pouvons voir, au fil des sondages réalisés, qu'il n'y a pas d'évolution particulière sur ce point. En effet, depuis 2006, une proportion très stable, de l'ordre de 17 à 20%, des équipes syndicales interrogées évaluent négativement (« Mal » ou Très mal) la procédure et le matériel pour la prévention des pollutions accidentelles.

9. INVENTAIRE « AMIANTE » À JOUR ET PLAN DE GESTION DE L'AMIANTE RÉSIDUEL



Tout d'abord, notons que cet enjeu est (considéré comme) inexistant pour une large frange des entreprises visées, puisque la modalité « Sans Objet » a été sélectionnée par 41,4% des répondants. Ensuite, observons que 35,3% des équipes syndicales estiment que l'inventaire amiante est à jour et que le plan de gestion de l'amiante résiduel dans leur entreprise est « Bien » voire « Très bien ». Quelque 10% des répondants évaluent ces paramètres comme moyennement satisfaisants ; et une proportion un peu supérieure témoigne de davantage d'inquiétude à leur endroit.

10. GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS SOLIDES ET LIQUIDES DANGEREUX

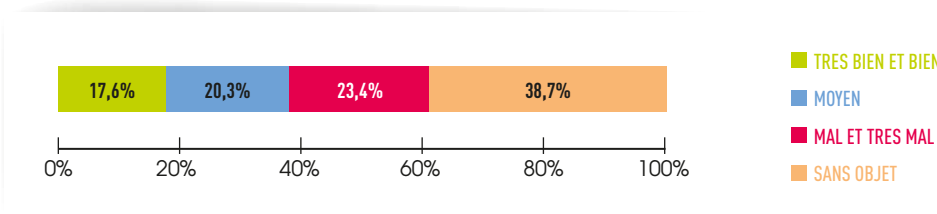


En cette matière, la situation en entreprise est majoritairement « dans le vert », puisqu'un peu plus d'une équipe syndicale sur deux formule une réponse positive. Un peu plus d'une sur cinq considère la gestion et l'élimination des déchets solides et liquides dangereux comme moyennes, tandis qu'un peu moins d'une sur dix la perçoit comme négative.

TRES BIEN ET BIEN	MOYEN	MAL ET TRES MAL	SANS OBJET	MAL ET TRES MAL 2012	MAL ET TRES MAL 2009	MAL ET TRES MAL 2006
53,0	21,6	8,1	17,3	10,7	8,7	7,5

Après avoir stagné voire très légèrement augmenté entre 2006 et 2012, l'évaluation négative à propos de cet item semble se tasser en 2015. En fait, on peut conclure à la stabilité de la situation en ce domaine, sans doute pris en compte par le monde de l'entreprise de plus longue date que d'autres envisagés dans le cadre de ce sondage.

11. MESURE DES CHAMPS ET ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES



L'évaluation de la façon dont l'entreprise mesure les champs et ondes électromagnétiques n'est pas pertinente dans 38,7% des cas. Il n'en reste pas moins plus de deux tiers des entreprises concernées. Seulement 17,6% des équipes syndicales apprécient ce point de façon positive dans leur entreprise ; 20,3% moyennement et 23,4% négativement.

III. CONCLUSION

En préambule méthodologique, il convient d'abord d'observer un 'effet enquête' qui conduit à relativiser la comparaison des données avec le baromètre précédent qui portait sur toute une série de thématiques, dont la santé environnementale. La taille des enquêtes induit des effets d'étalonnage des réponses qui rendent plus aléatoire la comparaison d'enquêtes courtes et d'enquêtes plus longues. Les répondants étalonnent leur perception en fonction des réponses aux catégories qui précèdent. L'intérêt du sondage reste cependant entier pour les tendances générales et les résultats relatifs (entre les items).

En ce qui concerne les **résultats relatifs**, quelques composantes de la santé environnementale apparaissent assez bien prises en considération dans les entreprises concernées, puisque l'évaluation positive de celles-ci dépasse les 40%. Par exemple, la réduction du bruit à l'extérieur de l'entreprise est jugée favorablement par 41,8% des équipes syndicales. Il en est de même concernant la procédure et le matériel pour la prévention des pollutions mobilisés en entreprise (42,2%), et plus encore à propos de la gestion et de l'élimination des déchets solides et liquides dangereux (53,0%). Cependant, malgré ces évaluations positives, notons qu'au fil du temps, l'évaluation négative relative aux deux derniers items donnés en exemple ne diminue pas.

Revenons maintenant au dernier aspect analysé : « Mesure des champs et ondes électromagnétiques ». Dans un contexte où 61,3% des entreprises apparaissent concernées (38,7% de « Sans Objet »), seuls 17,6% des équipes syndicales évaluent positivement l'attitude de la leur dans ce registre. Pour expliquer ce résultat, nous posons comme hypothèses d'une part l'ajout actuel tout azimut de dispositifs wi-fi dans les lieux de travail et d'autre part une prise de conscience sur les risques électro - magnétiques lié à notre récente campagne. Ces observations confirment l'intérêt de poursuivre les efforts de formation et d'information en la matière.

Pour ce qui est de la **tendance générale**, soulignons d'emblée qu'à l'exception de l'évaluation de la mesure des champs et ondes électromagnétiques (qui ne concerne pas une part substantielle des entreprises), plus d'un tiers des équipes syndicales interrogées évaluent positivement l'attitude de leur entreprise respective, quel que soit l'item proposé.

Les tableaux comparatifs avec des baromètres d'années antérieures montrent que l'évaluation négative (« Mal et Très mal ») pour la plupart des items diminue en 2015³; et ce de manière très faible à très prononcée selon les domaines. Cette diminution très nette de l'évaluation négative autorise des conclusions prometteuses en particulier en ce qui concerne la prise en compte des nuisances sonores, le recours à des produits à dangerosité moindre et la protection contre le froid et le chaud.

3 En tout cas par rapport à 2012 et 2009. Pour nombre d'items, les résultats obtenus en 2015 s'apparentent en effet davantage à ceux de 2006, semblant indiquer qu'une dégradation de la situation était intervenue en 2009 et 2012, suivie d'une (nouvelle) amélioration en 2015. A ce propos, il nous faut toutefois émettre l'hypothèse d'un possible effet d'enquête (par exemple en cas de variation de l'échantillon sur des variables de profil essentielles ou encore en cas de changement dans les modalités de collecte des données).

Cette tendance transversale favorable pourrait indiquer que certaines entreprises fournissent un effort plus grand qu'auparavant concernant différents points et se montrent, ce faisant, plus sensibilisées aux problématiques relatives à la santé environnementale dans le cadre de leurs activités suite à l'interpellation des délégués, ou de manière volontariste.

Sans vouloir rejeter cette hypothèse, car de réels progrès ont été réalisés dans certaines entreprises, nous pouvons aussi poser comme hypothèse sur base d'observations dans les formations syndicales, que les gens jugent moins prioritaires les problèmes de santé environnementale par rapport à la dégradation de la qualité de l'emploi ou l'augmentation de la charge psychosociale. Ils pourraient donc estimer que sur ce plan 'c'est moins problématique que le reste'. Ces résultats encourageants restent donc à interpréter avec prudence.

IV. SYNTHÈSE

